

rent foi. Le jour suivant, une foule considérable conduisit le jeune homme à l'église. La Mère de Dieu, pour rendre le miracle plus éclatant, lui avait rendu une jambe mal tournée. Là, cette jambe reprit sa position naturelle.

On vit donc avec ses deux pieds, celui qui la veille n'en avait qu'un, et on rendit du fait, témoignage public. Le jeune homme fut conduit à Saragosse : l'affaire fut examinée judiciairement. On nomma un avocat, on interrogea les témoins, la question fut débattue, et enfin le 27 avril 1641, le très-illustre et Révérendissime Seigneur Pierre Apaolaza, Archevêque de Saragosse, prononça que le fait était vrai, et qu'il surpassait toute force naturelle. La sentence est encore revêtue des signatures du Prieur de sainte Christine, du Vicaire Général, de l'Archidiacre, de l'Officiel ; du premier Professeur de droit canon, de plusieurs autres professeurs et Provinciaux d'Ordre. Elle fut promulguée avec toutes les formes d'usage par des Docteurs et signée par le Notaire et Secrétaire principal de la Cour ecclésiastique de Saragosse.

Et s'il fallait un nouveau témoignage, nous ajouterions, avec les Bollandistes, celui de Jérôme Brizius, qui parle ainsi : " Par ordre de M. Gabriel de Aldama, Vicaire Général de Madrid, j'ai lu l'opuscule touchant le miracle étonnant et inouï dans notre siècle, opéré par N. D. del Pilar. Je sais qu'il est vrai. J'ai connu d'abord le jeune homme à Saragosse, lorsque, privé d'un pied, il demandait l'aumône à la porte de l'église de la Vierge, et je l'ai vu plus tard à Madrid, où Sa Majesté catholique l'a fait venir, marcher sur ses deux pieds.